

Règlement de la première manche Auvergne Rhône Alpes de VTT XC

La distance du circuit sera en fonction de l'âge des participants.

Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Espoir, Master.

Pour tous les participants vététistes, le port du casque est obligatoire, les participants sans casque ne sont pas autorisés à entrer dans les sas de départ. Le Pointage de tous les participants avant le départ est obligatoire à l'entrée des sas. Un participant non enregistré ne pourra espérer bénéficier d'un classement ou de la remise des prix.

La manifestation est organisée sous l'égide de la FFC, les concurrents licenciés dans une autre fédération que celle-ci ne peuvent donc pas rentrer dans le classement. Des cartes à la journée seront délivrées sur présentation un certificat médical de non contre indication a la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an.

Chaque participant devra avoir du matériel en état de marche et posséder un minimum de matériel de dépannage l'utilisation du VAE est interdite

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de chute, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourront subvenir aux participants du fait de leur participation à cette épreuve.

Bien que les parcours soient sécurisés, l'ensemble des participants devra se conformer au code de la route et sera seul responsable à un manquement à ces règles. Chaque participant devra respecter la nature et sera pénalisé en cas de non-respect. Chaque concurrent devra mettre en évidence sa plaque de cadre. Les concurrents non enregistrés au point de contrôle seront disqualifiés.

Les concurrents s'engagent à parcourir le circuit choisi dans sa totalité, le non-respect de cette close entraînera leur élimination pour tous classements.

Pour des raisons de sécurité les organisateurs pourront arrêter ou détourner les participants attardés pour leur permettre de rejoindre l'arrivée dans les délais.

Seules les personnes présentes à la remise des prix pourront prendre possession de leur lot, aucune autre personne n'aura la possibilité de les représenter, sauf demande exceptionnelle justifiée par la personne absente.

L'organisation n'est en aucun cas responsable des vols.

Le coût des engagements figure sur le site organisateur ou sur le BO de la fédération. Le cout d'inscription, varie en fonction de la catégorie le retrait du dossard ne pourra se faire que sur la présentation de la licence qui sera conservé jusqu'au moment où le dossard sera rendu. Les engagements sur place se font uniquement le dimanche et seront majorés de 5 €.

Les engagements ne pourront s'effectués que par le biais de la fédération www.ffc.fr .Les engagements sont gratuits pour les benjamins et les minimes.

L'engagement sur cette manifestation implique d'office la prise de connaissance du règlement et l'acceptation des clauses consultable sur le site de l'organisateur. Site organisateur www.cvac.fr

Bonne course.

Le responsable de l'organisation **André ARMANET**